

**MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DE
L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES
POSTES**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE
NUMERIQUE**



BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice



Challenge pour la réalisation d'un Générique au profit de la Semaine du Numérique

NOTE CONCEPTUELLE

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Institué par Décret n°2003- 348/PRES/PM du 10 juillet 2003 la Semaine Nationale de l'Internet et des autres technologies de l'information et de la communication (SNI) pour promouvoir et vulgariser l'Internet et les autres technologies de l'information et de la communication. Afin de prendre en compte les dernières innovations technologiques et d'être en phase avec les nouveaux concepts utilisés dans le secteur, le Conseil des Ministres a adopté le décret N°2019-0419 PRES/PM/MDENP/MINEFID du 9 mai 2019 portant création et organisation de la Semaine du Numérique (SN), en remplacement de la semaine nationale de l'internet. La Semaine du Numérique a pour objectif global de promouvoir et de vulgariser le numérique.

La 17ème édition de la Semaine du Numérique se tiendra du 16 au 20 novembre 2021 à Bobo-Dioulasso, dans la région des hauts bassins sous le thème « Projection à l'ère Post COVID 19 : enjeux d'une transformation digitale réussie ».

Placée sous le haut patronage de S.E.M le Premier Ministre, cette édition constituera une tribune pour vous, acteurs de l'enseignement supérieur de partager les bonnes pratiques qui ont permis une résilience du système éducatif face à la Covid 19 et d'orienter sur les défis de digitalisation à relever afin de faire face à des crises futures.

Afin de donner une identité sonore à cette importante activité, Le public burkinabè est informé du lancement d'un concours pour l'évènement.

LE PROBLEME A RESOUDRE

L'inexistence d'un Générique / jingle pour la Semaine du Numérique.

Qu'est-ce qu'un générique ?

Le Générique/ jingle est une courte séquence sonore mêlant voix, musique, bruitages qui introduit et identifie une émission. Il permet l'identification d'une émission régulière ou d'une antenne radio. Pour le cas de la Semaine du Numérique, le jingle voulue par le Ministère en charge du Numérique, doit permettre d'identifier l'évènement lui donnant ainsi une « couleur » particulière surtout lors des différentes cérémonies. Il peut également servir surtout d'interlude, de ponctuation entre les intervenants aux différentes cérémonies de la SN comme par exemple la cérémonie d'ouverture, la Nuit des TIC.

OBJECTIFS DU CONCOURS

Les objectifs recherchés à travers la réalisation d'un Générique/Jingle pour la SN sont :

- Attirer et retenir l'attention du public
- Faciliter la compréhension des messages et des informations véhiculées lors des activités de la SN
- Donner des repères, ponctuer l'écoute et la rendre plus vivante
- Habiller le message et participer à la couleur.

Les caractéristiques

Le Générique/ jingle doit être d'une très courte durée (45 secondes maximum)

- Le Générique/jingle doit refléter l'identité culturelle du Burkina à travers l'utilisation d'instruments traditionnels comme par exemple le djembé, le bendré, le kundé...
- Le Générique/jingle doit ou peut allier sonorité instrumentale et voix faisant juste ressortir « Semaine du Numérique »
- Le jingle doit être réalisé en format WAVE.

QUI PEUT PARTICIPER AU CONCOURS INNOVATIONS

Peuvent prendre part à ce concours, tous les Burkinabè sans distinction, âgés d'au moins de 18 ans et jouissant de leurs droits civiques. La candidature des artistes burkinabè est fortement encouragée.

LE PRIX

Le concours est constitué d'un seul prix de cinq cent mille (500 000) FCFA pour le lauréat premier offert par le budget de la Semaine du Numérique édition 2021.

CRITERES DE SELECTION

Trois critères d'évaluation seront pris en compte lors de l'appréciation des solutions, à savoir :

1. Analyse/compréhension du problème à résoudre
2. Qualité de la solution proposée
3. Adaptation au contexte de la semaine du numérique ;
4. L'originalité.

COMMENT SOUMMETTRE VOTRE PROJET :

Les propositions doivent parvenir sous forme de brève définitive de maximum (02) pages décrivant le concept de l'œuvre et déposé en ligne sur un lien disponible sur le site web www.concours-innovations.bf. Ledit lien permettra le dépôt également le lien d'accès à l'œuvre.

NB : Ce lien devra permettre d'accéder à l'œuvre en ligne en mode lecture uniquement afin d'éviter tout téléchargement ou copie.

La date limite de dépôt des solutions est fixée au plus tard le 29 Août 2021 à 00 heures. Tout dossier reçu au-delà de cette date limite ne pourra pas être pris en compte dans ce concours.

COMITE DE SELECTION :

Le comité de sélection sera constitué d'experts de plusieurs profils à déterminer par le Ministère de l'Economie Numérique des Postes et de la Transformation Digitale.

Le Comité mis en place un comité de sélection regroupera les experts du Ministère de l'Economie Numérique, du Ministère de la Culture et du Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur.

PLAN ET CALENDRIER INDICATIF :

- Ouverture du concours : Le 13 Septembre 2021
- Réception des dossiers au plus tard : le 10 Octobre 2021
- Sélection des candidats et publication des résultats : 15 Octobre 2021
- Réponse au lauréat / Vainqueur du concours : 17 Octobre 2021 ;
- Publication de l'œuvre : Le 20 Octobre 2021

CONTACTS UTILES

La Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle du MENPTD

Téléphone : 70 15 04 69

Mail : laldaogo.sorgho@tic.gov.bf